

RAPPORT D'ÉVALUATION – 1ER CYCLE

Université de Nantes

Bilan de la mise en œuvre de l'offre de formation de 1er cycle

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

VAGUE B

Évaluation réalisée sur la base du dossier déposé le 06/11/2020

Rapport publié le 25/06/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Jean-Marc Bascourret, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation de la politique de l'université sur la maîtrise, l'organisation et la qualité de son 1^{er} cycle, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

Cette évaluation repose d'une part, sur un dossier d'autoévaluation du 1^{er} cycle et une synthèse de l'autoévaluation de chaque formation de 1^{er} cycle conférant le grade de licence à ses diplômés, et d'autre part, une visite comprenant en particulier la rencontre de formations représentatives (environ 20 % de l'offre de formation) choisies conjointement et collégalement par le Hcéres et l'université.

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Conditions de l'évaluation

Composition du comité d'experts

Président :	M. Jean-Marc Bascourret, Université de Reims
Expert(e)s :	M. Yves Bertrand, Université de Poitiers Mme Georgette Dal, Université de Lille Mme Cécile Hignard, experte issue du monde socio-économique M. Olivier Rampoux, expert étudiant, Université de Poitiers M. Frédéric Romon, Université de Lille

Le Hcéres était représenté par Mme Evelyne Lande, conseillère scientifique.

Description de la visite sur site

Date de la visite :

La visite s'est déroulée sur 3 jours, les 13, 14 et 15 janvier 2021

Organisation de la visite :

En raison de la crise sanitaire de la COVID-19, l'ensemble des entretiens s'est déroulé en visio-conférences. Elle a permis de rencontrer l'équipe présidentielle pendant deux heures puis les responsables de 16 formations (50 minutes d'audition par formation).

L'établissement de cette liste a fait l'objet d'une concertation en amont entre les experts, puis d'échanges et d'ajustements avec le Vice-président formation et ressources éducatives libres de l'Université de Nantes, pour parvenir à la liste définitive.

Ces 16 formations représentent 20 % de l'offre totale de premier cycle et, dans la mesure du possible, a tenté de couvrir les différents domaines disciplinaires, les différentes composantes et les différents sites d'implantation de l'Université de Nantes. Il a été fait le choix d'un commun accord ne pas auditionner de formations dans le domaine de la santé, en raison de la mise en œuvre à la rentrée de septembre 2020 de la réforme de l'accès aux études de santé.

Liste des formations rencontrées

- Licence *Droit*, représentée par la responsable de la première année de licence, le responsable de la filière Europe, le responsable de la licence Droit Langues étrangères appliquées (LEA), le Directeur de l'UFR Droit et Sciences politiques et la première Vice-Doyenne en charge des formations de Licence
- Licence *Economie-Gestion*, représentée par le responsable de la mention et la directrice de l'IAE
- Licence *Histoire*, représentée par le directeur du département d'histoire, le responsable de la troisième année de licence d'histoire et du diplôme, le responsable Parcours Europe et la directrice de l'unité de formation et de recherche (UFR) Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
- Licence *Informatique*, représentée par : la responsable de la mention, le responsable du parcours Maths-Info, la responsable parcours Informatique en L3 et le vice-doyen délégué aux licences de l'UFR Sciences et Techniques
- Licence *Langues étrangères appliquées*, représentée par le directeur de la filière LEA, la responsable LEA de La Roche-sur-Yon, le doyen et la première vice-doyenne de la Faculté des Langues et Cultures Etrangères (FLCE)
- Licence *Lettres*, représentée par les responsables de la mention et le directeur de l'UFR Lettres et Langues
- Licence *Physique*, représentée par les responsables de la mention et le vice-doyen délégué aux licences de l'UFR Sciences et Techniques

- Licence *Psychologie*, représentée par le responsable de la mention et de la licence 2, la responsable de la licence 3, le responsable de la licence 1, la directrice-adjointe de la faculté et responsable des relations internationales et du tutorat et le directeur de l'UFR Psychologie
- Licence *Sciences de la vie*, représentée par les responsables de la mention, le responsable du parcours international ABT et vice-doyen délégué aux licences de l'UFR Sciences et Techniques
- Licence *Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)*, représentée par l'ancien responsable pédagogique du parcours *Entraînement sportif* et actuel directeur-adjoint en charge des formations Licences, le responsable pédagogique du parcours *Management du sport*, l'ancien directeur-adjoint chargé des formations, et l'ancien directeur-adjoint chargé de l'insertion professionnelle et des partenariats et actuel directeur de l'UFR STAPS
- Licence professionnelle *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle*, représentée par la responsable de la mention et la directrice de l'IAE
- Licence professionnelle *Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement*, représentée par la responsable de la mention, un intervenant vacataire et le directeur de l'IUT de la Roche-sur-Yon
- Licence professionnelle *Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux*, représentée par le responsable de la mention, un enseignant-chercheur et le directeur de l'IUT de Nantes
- Licence professionnelle *Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique*, représentée par le co-responsable de la formation et enseignant au lycée Rosa Parks à la Roche-sur-Yon, le directeur de la PFT/Lycée Rosa Parks à la Roche-sur-Yon et le directeur de l'IUT et co-responsable de la formation
- Licence professionnelle *Métiers du BTP : travaux publics*, représentée par les responsables de la mention et le directeur de l'IUT de Saint Nazaire
- Licence professionnelle *Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique*, représentée par le co-responsable de la formation et enseignant au lycée Rosa Parks à la Roche-sur-Yon, le directeur de la PFT/Lycée Rosa Parks à la Roche-sur-Yon et le directeur de l'IUT et co-responsable de la formation

Présentation

L'Université de Nantes se présente comme « une université pluridisciplinaire avec santé (...) qui se doit de proposer une offre de formations de 1er cycle large et riche ». Pour le périmètre de l'auto-évaluation, elle comprend 23 mentions de licences générales et 44 mentions de licences professionnelles (LP).

L'offre de formation en licence générale et des diplômes sanctionnés par un grade de licence est organisée autour de grandes entrées par domaine et sous-domaines disciplinaires :

- Domaine STS (Sciences technologie et santé) : 7 mentions de licence et 5 formations de Santé
- Domaine ALLSHS (Art, lettres, langues, sciences humaines et sociales) : 13 mentions
- Domaine DEG (Droit, économie, gestion) : 3 mentions

L'offre de formation en licence professionnelle est principalement centrée sur deux domaines : le domaine STS (28 LP) et le domaine DEG (11 LP) ; le domaine ALLSHS ne proposant que 5 LP.

Analyse globale

L'interaction avec le secondaire, l'information aux lycéens, aux familles et aux divers publics candidats à l'enseignement supérieur

L'interaction avec l'enseignement secondaire, et tout particulièrement avec les lycées hébergeant des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ou des sections de techniciens supérieurs (STS délivrant les BTS), est bien avancée et peut s'appuyer sur une vice-présidence déléguée à l'orientation et l'insertion professionnelle. Ainsi, un réseau a été mis en place avec les lycées de Loire Atlantique et de Vendée (77 lycées privés ou publics), avec un correspondant lycée par composante et, réciproquement, un correspondant université par lycée.

Une rencontre annuelle est organisée dans le cadre du Plan Académique de Formation où sont entre autres présentées l'offre de formation de l'université, la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) et la réforme des études de santé. D'autres actions sont développées dans le cadre du projet « Étoile 1 », lauréat de l'appel à projets Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures (PIA3 action Territoire d'Innovation Pédagogique). Les partenaires de ce projet, porté par l'Université d'Angers et soutenu par la Région Pays de la Loire, sont les trois universités ligériennes (Angers, Le Mans et Nantes), le rectorat et le Carif-Oref. L'axe 1, intitulé « Rendre le jeune acteur de son orientation », est piloté spécifiquement par l'Université de Nantes.

En sus de ces dispositifs, l'Université de Nantes propose sur chacun de ses sites des actions plus classiques autour de salons d'orientation, de journées portes ouvertes ou de possibilités offertes aux lycéens de suivre une journée de cours à l'université dans différentes filières, dans le cadre du dispositif « Université à l'essai ». Enfin, un site dédié aux lycéens a été élaboré par l'Université de Nantes fournissant des informations et des ressources pour les aider dans leur orientation ce qui ne peut que leur être profitable.

Les dispositifs de préparation à l'entrée dans les formations d'enseignement supérieur existaient antérieurement à la loi ORE. Ils permettent de proposer un allongement de la durée de la licence : mise à niveau d'un an pour suivre ensuite des études scientifiques pour les bacheliers non scientifiques (dispositif Réuscit (jusqu'en 2018), remplacé par les parcours accompagnés TREMP-Li-N et ACCOMP-Li) ; mise à niveau pour engager des études dans le champ des LLSHS pour les bacheliers technologiques et professionnels (dispositif Réus'Terre à partir de 2018) et expérimenté dans les licences *STAPS*, *Histoire* et *Sociologie*. Il n'est toutefois véritablement développé qu'en *STAPS* et en *UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie*.

Le dispositif Réus'Terre permet de réaliser la L1 sur deux ans, ou le cycle L1/L2 sur trois ans. Suite à la promulgation de la loi ORE, l'Université de Nantes a fait le choix de ne pas déployer un dispositif identique sur l'ensemble des formations mais d'accompagner les composantes sur la base du volontariat dans la mise en place de dispositifs adaptés à chaque formation : 9 mentions étaient concernées en 2018/2019 et 14 en 2020/2021.

Après deux années de fonctionnement, le bilan de ces parcours accompagnés est mitigé. A titre d'exemple, le dispositif Réuscit qui était sélectif, permettait d'accompagner des étudiants qui avaient un véritable projet d'étude et dont les équipes pédagogiques pensaient qu'ils pouvaient réussir moyennant une année de remise à niveau, or, la plateforme Parcoursup ne permet plus cette sélection ce qui a nécessité de renforcer l'aide à l'orientation afin d'accompagner au mieux les étudiants pour définir un projet d'études en phase avec leur souhait et leur aptitude à réussir.

Enfin, le droit à l'erreur (possibilité de se réorienter à l'issue du premier mois de L1) n'est pas systématique et dépend du type de formation et du taux de remplissage des groupes. Cela mériterait d'être explicité en termes de pourcentage des étudiants qui bénéficient de ce droit par rapport à ceux qui en font la demande.

Des dispositifs de préparation à l'entrée dans les formations d'enseignement supérieur des autres publics sont également déployés au sein de l'Université de Nantes. Une convention a été signée avec l'ensemble des lycées à CPGE, publics et privés du territoire (Loire-Atlantique et Vendée). Les étudiants des CPGE publiques sont inscrits systématiquement dans une formation de L1 correspondant à leur domaine d'étude en CPGE.

Une procédure spécifique a également été mise en place pour les demandes d'intégration à l'issue de l'année 1 et de l'année 2 de CPGE. Cette procédure de validation d'acquis repose sur trois commissions mixtes (Sciences, LLSHS et DEG) composées de représentants des composantes de l'université et des lycées. Il est en revanche surprenant que les étudiants ayant suivi 3 ans de CPGE puissent intégrer directement un master surtout qu'il n'est pas clairement explicité comment les étudiants concernés valident les 180 ECTS nécessaire à l'accès au master, même s'il ne s'agit que de demandes exceptionnelles examinées dans le cadre d'une procédure de validation des acquis, sur la base d'un dossier examiné par une commission pédagogique.

Enfin, l'Université de Nantes a signé une convention avec les lycées à section BTS concernant plus directement les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) et le partage de plateformes technologiques, principalement pour des poursuites d'étude en licence professionnelle.

La stratégie et le cadrage de l'offre de formation

L'offre de formation de l'Université de Nantes est fortement marquée par le projet *Nouveaux Coursus à l'Université* (PIA3) nommé NeptUNE, qui vise à **individualiser le parcours de l'étudiant et à systématiser l'approche par compétences**.

Le projet personnel et professionnel de l'étudiant est un des outils d'individualisation, tout comme la possibilité de suivre des enseignements complémentaires qui colorent la formation (professionnalisation, internationalisation...). L'individualisation du parcours de l'étudiant pour l'ensemble des licences est prévue sur les 10 ans du projet NeptUNE, temps long qui devrait permettre d'enrôler l'ensemble des équipes pédagogiques mais qui fait naître des possibilités d'individualisation très différentes pour les étudiants selon leur licence.

Cette individualisation pose plusieurs questions que l'Université de Nantes n'a semble-t-il pas encore pris en compte : l'impact de l'individualisation du parcours sur la satisfaction des conditions d'accès aux masters ; le positionnement de ces parcours individualisés par rapport à des cursus bi-disciplinaires et des doubles diplômes ; la nécessité ou non d'acquiescer des crédits ECTS supplémentaires pour les doubles mentions. Il est aussi important de préciser comment l'objectif d'hybridation des enseignements (mise en place de 10 % de l'offre de formation à distance) est un facteur de personnalisation des parcours et comment l'hybridation se répartit sur le cycle licence et si elle est spécifique à chaque étudiant.

Concernant l'approche par compétences, seule une partie des licences s'est engagée dans le processus, qui devra être finalisée au cours du prochain contrat. L'Université de Nantes a défini et diffusé un cadre, incluant une méthodologie détaillée. Cette approche est expérimentée dans le secteur sciences, et intégrée au projet NeptUNE. Ce cadre est de la première importance pour constituer le socle d'une stratégie à long terme de l'université sans que l'on dispose d'éléments calendaires précis.

L'intégration des étudiants de CPGE en cours de cursus à l'université est clairement formalisée. L'Université de Nantes inscrit ces étudiants en L1 ou L2 selon qu'ils sont en première ou deuxième année de CPGE.

Les **diplômés d'un BTS** intègrent habituellement l'université via l'offre de licence professionnelle. La transformation affectant l'offre des IUT avec la création des bachelors universitaires de technologie (BUT) doit amener à une réflexion sur l'intégration des BTS au sein de ces cursus.

La réforme de **l'accès aux études de santé** via la création de parcours LAS (licence accès santé) est mise en place depuis septembre 2020 à l'Université de Nantes, et il est trop tôt pour en faire un bilan ; 11 options disciplinaires sont proposées en parcours d'accès spécifique santé (PASS), et 10 parcours de licence intègrent une LAS. Eu égard aux difficultés à mettre en place les LAS, elles ne portent pas sur l'ensemble des mentions. Par exemple, la LAS est mise en place au sein des licences *Mathématiques* et *Physique* mais pas pour la licence *Informatique* faisant pourtant partie du portail *Mathématiques, informatique, physique*, et que nombre de métiers de la santé sont actuellement en lien avec le numérique et l'informatique, comme en témoigne d'ailleurs l'offre de formation de master en bio-informatique de l'université.

Plus généralement, l'impact sur le premier cycle de la réforme des études de santé et de la réforme du baccalauréat gagnerait à devenir un élément central de l'offre de premier cycle de l'Université de Nantes. La richesse de son offre lui permet de pouvoir repenser les portails pour conforter l'intégration de la réforme des études de santé et pour anticiper l'arrivée des bacheliers « nouveau baccalauréat » qui n'auront pas suivi des cursus homogènes.

L'articulation licences, licences professionnelles et BUT est en cours, et l'enjeu est important, l'université proposant 44 LP. La réflexion conduite par l'Université de Nantes est de transformer tout ou partie **des licences professionnelles (LP)** en BUT ou en parcours en alternance de licence générale, tel que prévu par la loi ORE.

Dans le cadre du **continuum Licence / Master**, l'Université de Nantes réaffirme sa politique de non-recrutement des titulaires d'une licence professionnelle en master. Pour cela, elle compte mettre en place des passerelles du BUT2 vers la L3 générale pour faciliter la poursuite d'études en master. De même, et comme relevé *supra*, il faudra prendre en compte l'impact de l'individualisation du parcours de l'étudiant sur le continuum licence-master.

L'apport de la recherche à l'offre de formation n'a pas été développé pour les formations de 1er cycle, même si certains cursus spécifiques sont proposés : parcours renforcé en sciences, cursus master en ingénierie débutant en L1. Il serait pertinent d'indiquer en quoi la recherche irrigue ces parcours exigeants.

La **stratégie d'internationalisation** a conduit à la mise en place d'un guichet unique incluant un tutorat d'accueil pour les mobilités entrantes et l'Université de Nantes a obtenu le label *Bienvenue en France* fin 2019. La mobilité sortante est en forte croissance et certains parcours de licences *Droit* ou *Economie-gestion*, sont sélectifs parce qu'ouverts à l'international ; 65 % de l'ensemble des mobilités s'effectuent sur le 1er cycle.

L'offre de formation de premier cycle est ouverte sur l'**environnement socio-professionnel** via les licences professionnelles et les diplômes universitaire de technologie (DUT) et à terme via la mise en place des BUT et de licences en alternance ou des parcours professionnalisants. La lisibilité globale de l'offre de formation demeure

un objectif de l'université, notamment auprès des acteurs socio-économiques. Son site Internet montre d'ailleurs une offre riche au point d'être foisonnante et complexe à appréhender dans sa globalité.

L'accompagnement des étudiants vers la réussite

L'Université de Nantes a démultiplié les acteurs en charge de l'accompagnement des étudiants en créant un coordinateur référent et des enseignants référents qui s'ajoutent aux directeurs des études. Cette démultiplication d'interlocuteurs peut être source de complexité pour les étudiants.

L'accompagnement des étudiants vers la réussite a fait l'objet d'un cadrage de l'université et repose sur la mise en place de la spécialisation progressive. Pour autant, la spécialisation progressive ne transparait pas vraiment dans les faits. Il en va de même pour les parcours personnalisés : l'étude des fiches licence montre que peu de formations proposent ces parcours personnalisés. Il devrait ainsi apparaître dans les fiches licences davantage de dispositifs de remises à niveau ou de possibilité pour les étudiants de choisir des cours parmi un portefeuille. Seules les sciences affichent des crédits ECTS importants pour les remises à niveau. Néanmoins, les auditions ont montré que des dispositifs de remédiation sont proposés aux étudiants les plus fragiles. Ces différentes initiatives ne sont pas déployées de façon systématique sur chaque année de licence et s'effectuent davantage en fonction des besoins et nécessités relevées.

La **politique d'accueil des étudiants admis sous condition sur Parcoursup** (dits « Oui, si »), et la politique d'accueil des **publics spécifiques** (étudiants en situation de handicap, sportifs de haut niveau) ne sont pas abordées dans le dossier d'autoévaluation. Néanmoins, les auditions ont montré que la politique d'accueil de ces publics se pratique dans une approche adaptative.

La prise en compte de la **professionnalisation** au sein des licences est un des objectifs de l'individualisation du parcours de l'étudiant. Pourtant, au sein des maquettes de licences générales, peu de crédits ECTS sont accordés aux stages lorsqu'ils sont prévus. Certaines licences présentent des stages comme non obligatoires (Par exemple, en Licence LEA où l'absence de stage ne permet pas notamment d'assurer une réelle continuité de formation des étudiants vers le niveau master et génère une apparente déconnexion entre les objectifs scientifiques et disciplinaires poursuivis par ces deux niveaux). Il serait intéressant de rendre ce stage *a minima* possible, en l'inscrivant dans une UE à choix. De plus, dans une approche par compétences, les stages devraient être davantage valorisés. Le développement de l'alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation), est présent dans la plupart des licences professionnelles mais aussi en licence *Droit*, parcours *Notarial* par exemple. Certaines licences générales se disent prêtes à mettre en place ces dispositifs.

Les items relatifs **à la formation professionnelle, aux certifications, à la politique d'accueil des publics relevant de la formation tout au long de la vie (FTLV) et à la validation des acquis de l'expérience (VAE)**, ne sont pas abordés dans le dossier d'autoévaluation et ne semblent pas non plus être pratiqués dans les différentes licences. Suite aux échanges lors des auditions, il semble nécessaire de produire à l'attention des équipes pédagogiques un vade-mecum de ces différents dispositifs.

L'hybridation des modalités d'enseignement, hors période Covid 19, a été cadré à hauteur de 10 % de la maquette, sans réel accompagnement de la part de l'université. Certains enseignants de licences (*Economie-gestion* et *Informatique*) la pratiquent. Cette hybridation pourrait permettre à d'autres licences (par exemple, licence *LEA*) de résoudre leur problème de planification de cours. Globalement, les équipes pédagogiques pratiquent essentiellement du présentiel enrichi avec le dépôt de ressources sur la plateforme Moodle de l'Université de Nantes.

L'accompagnement à la mobilité internationale se fait via des aides financières, mais aucune préparation linguistique à la mobilité sortante ne semble prévue.

La mesure de la réussite des étudiants et le devenir des diplômés

L'Université de Nantes a mis en place **des indicateurs de réussite** pour le 1er cycle, principalement en première année de licence générale. Ces indicateurs et, plus généralement, la réflexion sur la réussite sont confiés à **l'Observatoire de la réussite universitaire**, mis en place en juin 2019, dans le cadre du projet NeptUNE. La publication de ces indicateurs sur le site internet, prévue à l'automne 2020, n'est toujours pas effective début 2021. De plus, la mesure de la réussite en L2 L3, et LP n'est pas documentée.

L'appropriation de ces indicateurs par les équipes pédagogiques est très variable selon les domaines comme le montrent les fiches d'autoévaluation des mentions pour l'item « Capacité à mesurer la réussite des étudiants, en fonction des profils et des cursus suivis » (moyenne de 1,6/5 en ALL, 2,7/5 en DEG, 3/5 en ST, et à 4/5 en SHS). Dans les auto-évaluations des licences professionnelles, la notation varie de 0 à 5 selon les formations.

Dans un certain nombre de mentions, des outils internes ont été mis en place notamment parce que ces indicateurs ne paraissent pas adaptés. Les données collectées via ces outils internes ne semblent pas remonter

vers l'observatoire. Un travail sur les indicateurs suivis par l'Observatoire en lien avec les besoins des licences doit être entrepris surtout que les responsables de licence en sont demandeurs, car ils manquent souvent de temps et de moyens.

Le **suivi de l'insertion professionnelle** est confié au Service d'Insertion et d'Orientation (SIO) pour les seuls diplômés de licences professionnelles et de masters. Pour les licences générales, le devenir des diplômés est du ressort des composantes qui le souhaitent.

Pour les licences professionnelles, la connaissance du devenir des diplômés est meilleure et les enquêtes du SIO à 18 et 30 mois sont plus largement utilisées même si elles sont complétées par d'autres enquêtes internes qui ne semblent pas remonter vers le SIO.

L'absence d'un suivi centralisé du devenir de tous les diplômés (L, LP et M) prive l'université d'un outil de pilotage majeur. Une concertation avec les composantes en pointe sur le domaine permettrait de récolter les besoins et de définir un cahier des charges permettant de répondre aux besoins en central et en local tout en évitant qu'un même étudiant soit contacté par de multiples canaux ou totalement ignoré.

D'une façon générale, les responsables de licence souhaitent un soutien de l'université plus prononcé sur ce point.

Les dispositifs et moyens fournis aux enseignants et enseignants-chercheurs

La **formation des enseignants et enseignants-chercheurs** à l'approfondissement des compétences pédagogiques est identifiée comme un axe stratégique. Cette stratégie est mise en œuvre via le Centre de développement pédagogique (CDP). Outre l'accompagnement des personnels nouvellement recrutés à l'aide d'un parcours de formation dédié et personnalisé, l'Université de Nantes déploie une grande diversité d'actions et notamment, via le forum des initiatives pédagogiques et la cartographie des initiatives pédagogiques.

Le forum annuel permet un partage d'expérience. Toutefois, son succès est mitigé (70 personnels sur plus de 1500 enseignants et enseignants-chercheurs ont participé au forum en 2018). Le rayonnement et l'impact de cette journée comme levier de formation nécessite encore un important travail de valorisation et une reconnaissance institutionnelle plus significative.

La cartographie des initiatives pédagogiques permettra (outil en phase de déploiement) de partager les différentes initiatives pédagogiques.

Ces dispositifs sont donc intéressants mais n'ont pas encore atteint une visibilité suffisante ; ils devraient toutefois devenir des leviers d'actions pour la prochaine accréditation.

L'accompagnement à la transformation pédagogique s'inscrit dans la dynamique de promotion des pratiques pédagogiques favorisant la réussite étudiante dans le cadre du projet NeptUNE. Cette transformation est expérimentée dans deux UFR. L'objectif comme vu *supra* est de permettre une conception modulaire et flexible des formations pour individualiser le parcours de l'étudiant. Cette individualisation repose sur un plan de formation spécifique fondé sur l'approche par compétences des diplômés et l'hybridation des enseignements. La sensibilisation des équipes pédagogiques et la mise en place de dispositifs spécifiques par le CDP ne connaissent pas une diffusion homogène au sein de l'université. La dynamique impulsée oblige à une forte mobilisation et une importante charge de travail pour les équipes pédagogiques, compte tenu du nombre de documents à produire (une vingtaine). Cela interroge sur le fait de savoir comment ces documents permettent d'assurer un pilotage efficace de la transformation pédagogique. A la lumière des indicateurs produits dans les fiches de formation et des auditions, il ressort une grande hétérogénéité selon les UFR et les licences.

L'approche par compétences a été initiée par l'Université de Nantes en 2016 et un document de cadrage a été diffusé en 2019. Sa mise en œuvre effective est disparate selon les UFR et selon le type de licence. Ce chantier majeur doit avoir toute l'attention de l'université, sachant qu'il est la pierre angulaire de nombreux autres projets autour de l'individualisation du parcours de l'étudiant. Le renforcement de l'équipe de direction au sein de l'université est un signe positif. Pour autant, c'est au plus proche des équipes que les moyens doivent être déployés. La démarche est encore perçue comme descendante.

L'Université de Nantes déploie un **service de e-portfolio** permettant de stocker de manière sécurisée le dossier personnel de l'étudiant. Cet outil devrait à terme permettre à l'étudiant d'inscrire dans son e-portfolio son parcours de formation et de valider des open badges. Cependant, les auditions ont montré que cet outil était peu connu.

Des **salles de cours à usage spécifique**, intitulées salles PIXA (Projet Innover eXpérimenter Accompagner), ont été déployées à compter de 2017. Elles constituent un espace permettant aux équipes pédagogiques d'expérimenter des méthodes interactives avec le soutien d'un ingénieur pédagogique pour favoriser l'émergence de nouvelles formes d'apprentissage. Ces salles permettent d'accueillir des promotions allant jusqu'à 80 personnes. Toutefois, le peu d'informations sur les usages de ces infrastructures ne permet pas d'apprécier l'impact de ce type d'investissement (nombre de salles, nombre d'enseignants ou enseignants-chercheurs ayant pu expérimenter ces salles ou bénéficier de l'accompagnement). Hormis des cours intitulés «

travaux méthodologiques universitaires », l'usage de ces espaces apparaît peu fréquent. De même, la finalité de ces espaces n'est que très peu partagée au sein de la communauté des enseignants. Enfin, les logiques d'usage et d'appropriation des tiers lieux, conçus comme des espaces d'apprentissage actif, ne ressortent pas de façon explicite dans la réalité du dossier ou des entretiens. Ces moyens sont intéressants mais leur contribution et leur mobilisation comme leviers pérennes à l'évolution des méthodes pédagogiques sont à développer.

L'évaluation interne de la qualité de l'offre de formation

La démarche d'amélioration continue de l'offre de formation de l'Université de Nantes s'appuie sur deux dispositifs : les conseils de perfectionnement et l'évaluation par les étudiants, des formations et des enseignements. Le dossier d'évaluation ne fait pas état d'autres dispositifs de contrôle qualité portant sur l'offre de formation.

S'agissant **des conseils de perfectionnement**, l'établissement a réalisé un guide précisant leur composition et les thèmes à aborder. L'université avance que toutes les licences ont mis en place un conseil de perfectionnement, le cas échéant couplé, pour les licences générales, avec celui du master.

Toutefois, les indicateurs d'auto-positionnement établis par les porteurs de formations montrent que ces conseils ne sont pas tous opérationnels au sein des licences générales (moyenne de 2,6/5 en ALL, 3,2/5 en santé, 3,3/5 en DEG et en SHS, elle atteint toutefois 4,9/5 en ST), même si certaines licences s'appuient fortement dessus (par exemple, licences LLCER et Lettres). Par ailleurs, certaines licences qui avaient mis en place un conseil de perfectionnement, ont cessé de le réunir. Il semble y avoir eu une mauvaise compréhension de leur rôle, dans le processus d'amélioration continue des formations. Par exemple, dans le cas de la licence LEA, la mise en place de cette instance permettrait d'aborder la question de l'apparente déconnexion entre les objectifs scientifiques et disciplinaires entre le niveau licence et master (recommandation déjà relevée lors de la précédente évaluation du Hcéres).

De même, les conseils de perfectionnement communs à la licence et aux masters empêchent de se focaliser sur les problématiques spécifiques à chacun des cycles de formation. Vu la taille des conseils de perfectionnement (entre 10 et 20 personnes), ces conseils combinés laissent peu de place aux étudiants des différents parcours de formation et d'année.

Dans les licences professionnelles, compte tenu de l'objectif d'insertion professionnelle à bac+3, on peut être surpris que toutes n'aient pas mis en place, depuis longtemps déjà, un tel conseil, impliquant des professionnels extra-académiques des secteurs d'activités visés. Cela semble être le cas, par exemple, de la LP *Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration* et de la LP *Métiers du notariat*). En revanche, d'autres LP, à qui la précédente évaluation Hcéres avait préconisé la mise en place d'un tel conseil, ont désormais pallié cette absence (par exemple, la LP *Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement*).

L'université s'est dotée fin 2018 d'une charte de l'**évaluation par les étudiants des formations et des enseignements**. Malgré cela, cette évaluation n'est effective que dans la moitié des composantes et ne touche que 40 % des effectifs étudiants. En licence professionnelle, 18 licences n'ont pas mis en place cette évaluation contre 17 qui affichent un taux de participation de 80 %. En licence générale, 12 formations affichent pourcentage nul de participation (seules 2 formations avancent un taux de 100 %).

Cet outil au service du pilotage et de l'amélioration continue des formations est important. Son acceptation par les équipes et sa systématisation, couplée à une mise en place généralisée des conseils de perfectionnement, permettraient aux équipes pédagogiques d'élaborer des stratégies pour remédier aux dysfonctionnements perçus comme tels par les étudiants et, à l'inverse, de s'appuyer sur les points forts reconnus comme tels par les étudiants.

Le pilotage par l'université de certaines formations doit être renforcé. C'est le cas par exemple de la LP *Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique* où le co-pilotage de la formation par le Directeur de l'IUT de la Roche-sur-Yon semble pour le moins très distancié et dont l'équipe pédagogique n'intègre qu'un seul collègue titulaire de l'Université de Nantes (le directeur de l'IUT) qui n'intervient que pour le suivi de projets. La présence d'une équipe pédagogique stable et en nombre suffisant au vu des effectifs accueillis est un point sur lequel l'université doit être plus attentive. Par ailleurs, l'université doit mieux appréhender des risques de nature plus systémiques comme ceux concernant par exemple la LP *Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement*, qui repose entièrement sur une seule personne, sa responsable, très fortement impliquée, l'exposant à un risque psycho-social.

La prise en compte des précédentes évaluations externes ne transparait pas dans le dossier d'autoévaluation, qui précise toutefois que plusieurs des objectifs visés lors du précédent quinquennal demeurent d'actualité : l'amélioration de la lisibilité de l'offre de formation du point de vue des étudiants et des acteurs socio-économiques, sa flexibilité et son attractivité. Les actions entreprises dans le cadre du projet NeptUNE devraient y contribuer. Lors des auditions, quelques formations ont exposé comment elles avaient pris en compte les recommandations du Hcéres à la fin du précédent contrat quinquennal (c'est le cas de la LP *Métiers de la*

protection et de la gestion environnementale). D'autres en revanche ont fait état de ces recommandations, indiquant qu'elles n'en avaient pas tenu compte (par exemple licence LEA).

Enfin, **le processus d'évaluation de la qualité de l'offre de formation** n'a pas été présenté dans le dossier d'autoévaluation. Ce dernier est à renforcer ou à mettre en place. Par exemple, le dossier de la LP **Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration fait ressortir** de nombreux indicateurs non renseignés, et ceux qui le sont apparaissent comme incohérents. Une attention particulière doit donc être portée sur la capacité des formations à réaliser une auto-évaluation sincère leur permettant d'identifier leurs points forts pour tenter de remédier à leurs points de faiblesses.

Conclusion

Principaux points forts

- Une bonne capacité à répondre à des appels à projets nationaux et à les remporter.
- Des liens pérennes avec le secondaire.
- Une réelle progressivité dans certains parcours de licences générales.
- Une logique active d'expérimentation de dispositifs.

Principaux points faibles

- Un contrôle interne inopérant.
- Une insuffisance dans la coordination des outils de pilotage et du système d'information (évaluation des enseignements, suivi des diplômés, suivi des cohortes).
- Une mise en place non systématique des conseils de perfectionnement.
- Une diffusion inachevée des nouvelles pratiques pédagogiques (hybridation) et de la démarche compétences.

Conclusion et recommandations

Des atouts sur lesquels s'appuyer...

Le **projet NeptUNE** est au centre de la politique de formation pour le 1er cycle. Certaines formations se sont bien approprié les outils ; d'autres semblent très en retrait. La durée du projet NeptUNE (10 ans) est un atout pour l'Université de Nantes pour intégrer sur cette période l'ensemble des formations tout en veillant à surmonter une difficulté probable : l'écart de pratiques pédagogiques entre les formations les plus impliquées et celles l'étant moins.

L'**approche par compétences** est l'un des fers de lance de la politique de formation de l'établissement. Comme pour le projet NeptUNE, son appropriation par les formations demeure trop hétérogène. Certaines formations pilotes ont su identifier des blocs de connaissances et de compétences. D'autres n'ont pas encore perçu son intérêt. En conséquence, la dynamique de transformation nécessite d'être plus soutenue par l'université.

Les **liens avec le secondaire** sont un autre point fort de l'Université de Nantes. De nombreux dispositifs ont été mis en place en direction des lycéens et les auditions ont montré une bonne appropriation par les responsables de licences générales de ces dispositifs. Le pilotage, par l'université, des actions en direction du secondaire permet le déploiement d'une information cohérente et consolidée auprès des publics lycéens. Deux actions ont particulièrement été mentionnées : la mission « Relations université/lycées » permettant l'interface entre les lycées de la région et l'Université de Nantes ; le dispositif « Université à l'essai » permettant aux lycéens de suivre des enseignements universitaires et de découvrir l'université pendant les vacances scolaires de février. Il existe encore parfois des démarches individuelles envers les lycées, reposant sur des relations interpersonnelles (cas de la licence *Histoire*). Elles gagneraient néanmoins à être intégrées dans le dispositif global de l'université, pour plus d'efficacité.

De nombreuses formations ont mis en place une **réelle progressivité dans les parcours** de licence, avec des portails larges. Ils structurent l'ensemble de l'offre de formation et débouchent sur plusieurs mentions avec un système riche de passerelles. Cette structuration devrait pouvoir être étendue et bénéficier à l'ensemble des étudiants inscrits à l'Université de Nantes en licence.

La **réforme des études de santé** est mise en place dans un nombre significatif de formations, avec une bonne conscience des enjeux et des difficultés qu'elle implique. Cependant, une mise en place plus étendue semble freinée par le manque de moyens.

La dimension expérimentale de certains outils ou dispositifs, comme les **salles de cours à usage spécifique** ou le **service de e-portfolio**, est intéressante et porteuse de transformations. Néanmoins, ils sont trop peu connus au sein de l'université. Ils doivent irriguer l'ensemble des formations de premier cycle, sur l'ensemble des sites de l'université avec des relais locaux. Le passage de l'expérimentation à un état de routine doit être réalisé, pour éviter des investissements inopérants et permettre leur appropriation par les équipes pédagogiques et par les étudiants.

... pour faire face à des faiblesses et des points d'amélioration

Le **contrôle interne** semble avoir été qualitativement et quantitativement inopérant. Le renseignement des indicateurs d'auto-évaluation et le positionnement des formations sur plusieurs points semblent indiquer qu'il n'y a pas eu de contrôle interne des auto-évaluations, ni au niveau des composantes, ni au niveau de l'établissement. L'auto-évaluation de l'offre de formations de l'établissement paraît donc être la concaténation des auto-évaluations de chaque formation plutôt qu'un processus intégratif. L'analyse des différents dossiers d'auto-évaluation ne semble pas non plus avoir été utilisée en interne pour repérer les formations problématiques ou identifier les mauvaises compréhensions des attendus de l'auto-évaluation, en amont des travaux du comité Hcéres. La démarche qualité relative au contrôle interne est donc un point à travailler, hors et lors des périodes quinquennales d'évaluation externe.

Les **enquêtes relatives au suivi du devenir des étudiants** sont effectuées de manière concurrente à plusieurs niveaux de l'établissement : central, composante, département, voire de la formation. L'Observatoire est manifestement trop récent et surtout trop faiblement dimensionné pour prendre en charge l'ensemble des enquêtes de l'établissement. Certaines composantes (IUT, IAE) ou formations ont des méthodologies éprouvées, et ce depuis de nombreuses années. Cela devrait pouvoir irriguer et alimenter les travaux de l'Observatoire, mais les échanges ne semblent pas vraiment se produire. L'essaiimage des bonnes pratiques est donc à travailler, avec certainement un Observatoire à consolider en termes de moyens humains, matériels et financiers. La situation est globalement analogue pour les enquêtes relatives à **l'évaluation des enseignements par les étudiants** : il serait très bénéfique que certaines composantes et formations, en avance sur ces questions, puissent collaborer efficacement avec le SIO.

Les **conseils de perfectionnement** sont mis en place de façon très inégale selon les formations : certaines les réunissent deux fois par an depuis plusieurs années, d'autres ne les ont pas encore mis en place, alors même que ce point avait déjà été relevé lors de la précédente évaluation du Hcéres, et d'autres enfin ne fonctionnent plus (licences *LEA* et *Psychologie*). On observe donc un décalage entre la volonté de l'Université de Nantes de faire de ces conseils un dispositif d'amélioration continue, effectif et durable et la faible appropriation de cet outil par une partie de la communauté universitaire. Il importe que la direction de l'établissement veille à la mise en place effective et au bon fonctionnement des conseils.

L'établissement a souhaité promouvoir **l'hybridation des formations** avec 10 % des enseignements proposée en formation à distance. A ce jour, peu de formations se sont effectivement emparées de cette hybridation et la place du numérique correspond le plus souvent à du présentiel enrichi. Les équipes pédagogiques sont en attente de réponses sur l'hybridation, et il faudra travailler avec elles pour que s'exerce une remontée positive et reproductible des bonnes pratiques.

Le **dispositif Parcours amont aux licences professionnelles (PALP)** à l'intérieur des licences semble inefficace pour réellement alimenter les LP. Ce problème, non spécifique à l'Université de Nantes, révèle bien que les LP peinent à attirer les étudiants de L2. Le comité a bien noté l'existence de réunions d'information en direction de ces étudiants, mais les résultats sont en-deçà des attentes. Une réflexion sur l'intégration de la professionnalisation au sein du 1er cycle est à mener.

En synthèse, la politique de l'Université de Nantes est celle « des petits pas » et de l'expérimentation. Néanmoins, il est important de réaliser un bilan des nombreux dispositifs expérimentés au niveau premier cycle. Ce bilan sera l'occasion de créer une nouvelle dynamique autour des points à améliorer et du projet d'offre de formations.

Formations n'ayant pas déposé leurs dossiers d'auto-évaluation

- Licence *Philosophie*

Observations de l'établissement

Evaluation des formations
1^{er} cycle
Observations

[Vague B]
[Campagne 2020-2021]

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES

OBSERVATIONS

Partie - Analyse globale

L'interaction avec le secondaire, l'information aux lycéens, aux familles et aux divers publics candidats à l'enseignement supérieur

La stratégie et le cadrage de l'offre de formation

- **La réforme de l'accès aux études de santé (page 7) :**

« Par exemple, la LAS est mise en place au sein des licences Mathématiques et Physique mais pas pour la licence Informatique faisant pourtant partie du portail Mathématiques, informatique, physique, et que nombre de métiers de la santé sont actuellement en lien avec le numérique et l'informatique, comme en témoigne d'ailleurs l'offre de formation de master en bio-informatique de l'université. »

La L.AS Informatique n'était pas créée au moment de la rédaction du rapport d'autoévaluation premier cycle. Au regard des conditions pédagogiques très complexes, l'établissement a fait le choix d'un déploiement progressif de la mise en œuvre de la réforme de la première année des études de santé. Dans cette dynamique, l'offre de formation pour l'accès aux études de santé s'élargit dès septembre 2021 avec les ouvertures de la L.AS Informatique et de la L.AS Humanités, proposées aux étudiants sur Parcoursup.

L'évaluation interne de la qualité de l'offre de formation


- **La prise en compte des précédentes évaluations externes (page 10) :**

« Lors des auditions, quelques formations ont exposé comment elles avaient pris en compte les recommandations du Hcéres à la fin du précédent contrat quinquennal (c'est le cas de la LP Métiers de la protection et de la gestion environnementale). D'autres en revanche ont fait état de ces recommandations, indiquant qu'elles n'en avaient pas tenu compte (par exemple licence LEA)".

Cette restitution n'apparaît pas fidèle aux échanges : Les représentants de la licence LEA ont indiqué que si la recommandation concernant les conseils de perfectionnement n'avait pas été prise en compte depuis la précédente évaluation, c'était une des priorités du prochain mandat de la direction.

SIGNATURE

Fait à Nantes le 22 juin 2021

A handwritten signature in black ink, reading "C. Bernault", is centered within a blue rounded rectangular border. The signature is written in a cursive style with a small horizontal line under the 't'.

Carine BERNAULT

La Présidente de l'Université de Nantes

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)